



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-033

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SIDPC

79-2024-01-31-00008 - Arrêté abrogation déviation Bressuire - 31 janvier
2024 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2024-01-31-00008

Arrêté abrogation déviation Bressuire - 31 janvier
2024

Direction Départementale des Territoires
Service Transition Écologique Réglementation Sécurité

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté 79-2024-01-30-00004
du 30 janvier 2024 portant interdiction de circulation sur
la RN 149 et mise en place d'une déviation

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2215-1 ;
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-21-1 ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;
- Vu le décret du président de la République en date du 22 novembre 2023 portant nomination de M. Benoît READY, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet de la préfète des Deux-Sèvres ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Benoît READY, directeur de cabinet de la préfète des Deux-Sèvres ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents qui l'ont modifié ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur ;
- Considérant la levée des difficultés de circulation sur la RN149 au rond-point « Saint Sauveur » en lien avec les manifestations agricoles ;
- Sur proposition du directeur départemental des Territoires des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté préfectoral 79-2024-01-30-00004 du 30 janvier 2024 portant interdiction de circulation sur la RN 149 et mise en place d'une déviation est abrogé le 31 janvier 2024 à 16 heures.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux Sèvres et dans les établissements de la société concessionnaire.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr.

Article 4 : Exécution

Le directeur de cabinet de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, le colonel, commandant du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres, le directeur départemental de la police nationale des Deux-Sèvres, le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, la présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le directeur départemental des services de secours et d'incendie, le directeur du SAMU, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

NIORT, le 31 janvier 2024

Pour la préfète et par délégation,
le directeur de cabinet,

Benoît READY